



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DOME

**Direction départementale
des territoires du Puy-de-
Dôme**

**CARRIERES DE FRANCE
Le Vauriat
63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES**

**Service eau,
environnement, forêt**

Dossier suivi par :
Damien MEYRONNEINC

Mèl : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Tél. : +33 4 73 42 16 88

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
création d'un piézomètre sur la commune de MORIAT
Courrier de notification de décision

Réf. :63-2020-00047

Clermont-Ferrand, le 05 Mai 2020

Monsieur,

Par courrier en date du 26 Février 2020, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
la création d'un piézomètre sur la commune de MORIAT

dossier enregistré sous le numéro : **63-2020-00047**.

J'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier**.

Vous veillerez à respecter les engagements pris dans votre dossier et les arrêtés de prescriptions joints.

Le service police de l'eau devra être averti 15 jours avant le début des travaux, en utilisant la fiche jointe.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La cheffe du service eau, environnement, forêt

Caroline MAUDUIT

PJ : arrêté(s) de prescriptions générales
avis de début de travaux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY DE DOME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Service Eau, Environnement et Forêt
Bureau Police de l'Eau
Site de Marmilhat - B.P. 43 - 63370 LEMPDES
mel : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

AVIS DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX EN MILIEU AQUATIQUE OU HUMIDE
suite à une décision d'acceptation

**Le présent imprimé doit être envoyé OBLIGATOIREMENT dûment renseigné
à chacun des services suivants**

15 jours avant le démarrage des travaux :

- OFB (Office Français de la Biodiversité) - A l'attention du chef de la brigade départementale
04.73.14.52.61 (fax) ou sd63@ofb.gouv.fr (mail)
- Service chargé de la Police de l'eau : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr.(mail) ou par courrier

Référence du dossier : 63-2020-00047

Pétitionnaire : CARRIERES DE FRANCE

Objet des travaux : la création d'un piézomètre sur la commune de MORIAT

Date de la décision préfectorale :

- Courrier de validation de la non soumission à la procédure**
- Courrier d'accord sur dossier de déclaration**
- RD – complet régulier**
- Arrêté de prescriptions spécifiques**

Date de début de travaux <i>Indiquer IMPERATIVEMENT le jour réel de début du chantier</i> <i>IMPORTANT : si le chantier est reporté un nouvel avis devra être envoyé</i>	
Date de fin de travaux	
Nom de l'entreprise devant réaliser les travaux	
Nom et qualité du signataire :	Date : Signature